STRUCTURES DES SECTEURS PSYCHIATRIE INFANTO-JUVÉNILE ET ADULTE

Yvelines et Hauts-de-Seine

au 21 avril 2017

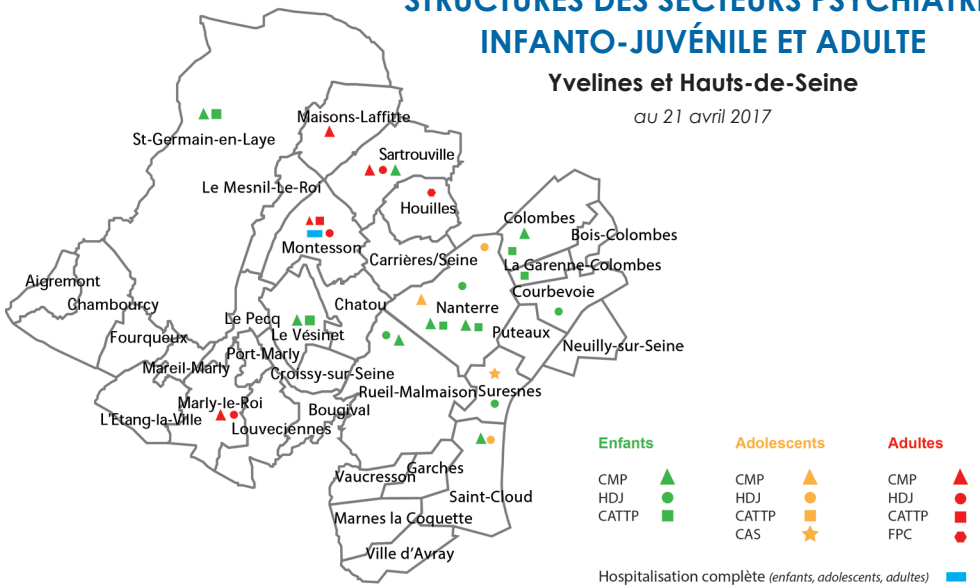

DISPOSITIONS GENERALES

L'ADEI s'efforce aussi de faciliter toute démarche nécessaire auprès des administrations, ambassades, ministères. Dans ce but, des frais de correspondance, téléphone, transports sont remboursés aux stagiaires.
L'Association établira une attestation à la fin du stage, mais ne peut délivrer un diplôme universitaire. L'ADEI ne finance pas les frais de voyage entre la ville de départ et Paris.Le contenu du stage sera arrêté d'un commun accord en fonction des demandes des stagiaires.

PARTENARIAT FINANCIER

Créée en 1991, l'Association est actuellement financée par une subvention allouée par le Conseil d'Administration du CH Théophile Roussel.

SIÈGE SOCIAL

Centre Hospitalier Théophile Roussel
1 rue Philippe Mithouard - BP 71 - 78 365 MONTESSON Cedex
Courriel : adei.association@th-roussel.fr
Tél. 01 30 86 38 11 - Fax 01 39 13 37 37
www.th-roussel.fr

CENTRE HOSPITALIER THÉOPHILE ROUSSEL

Service Communication - 2020 - CH Théophile Roussel - 1 rue Philippe Mithouard - 78360 MONTESSON

ADEI

Association pour le Développement des Echanges Internationaux

du Centre Hospitalier Théophile Roussel

Président Dr Fabrice de Sainte Maréville, pédopsychiatre
Vice-Président Jacques Lahely, directeur
Trésorier Jean-Philippe Conein, attaché d'administration
Trésorière Adjointe Amale Hazaël-Massieux, directrice adjointe

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Le Centre Hospitalier Théophile Roussel est un **établissement spécialisé en santé mentale** implanté sur le Nord des Yvelines et le centre des Hauts-de-Seine, avec son principal site d'hospitalisation à Montesson, à 20 kilomètres de Paris centre.

Il assume une responsabilité populationnelle en santé mentale de 1 160 187 habitants sur 33 structures hospitalières et ambulatoires.

Il est un **établissement de référence en pédopsychiatrie sur la région parisienne** avec dans certaines spécialités un recrutement extra-régional (UAPE). Il offre de même une gamme importante de prises en charges aigues, de soins et de suivi en psychiatrie adulte sur ses territoires.

Son cadre d'hospitalisation exceptionnel en Ile-de-France et la variété des environnements de ses activités en ambulatoire, de la petite à la grande couronne francilienne, en font l'attractivité particulière, tant pour nos professionnels que comme terrain de stage en santé mentale ; discipline dont il est un centre de formation de référence sur ses territoires.

OBJECTIF DE L'ASSOCIATION

Convaincu que l'amélioration des savoirs et des pratiques vient de l'**échange entre professionnels de cultures différentes qui se retrouvent autour d'un engagement commun en santé mentale**, notre établissement favorise la venue en stage d'échanges et de perfectionnement de professionnels d'autres pays, dans le respect de l'autre et la réciprocité.

Dans ce but une association a été créée avec la participation de l'ensemble du personnel :

L'ADEI
(Association pour le Développement des Echanges Internationaux du Centre Hospitalier Théophile Roussel)

OFFRES DE STAGES

Deux sortes de stages de perfectionnement dans l'établissement peuvent être distinguées :

• Stages non rémunérés
(Médecins, Psychologues, Infirmiers, Éducateurs, Rééducateurs, Cadres administratifs et techniques, autres…)
Le séjour est **obligatoirement de moins de trois mois** pour être compatible avec un visa touristique.

• Stages rémunérés en contrepartie des services rendus à l'établissement
(Médecins seulement)
Les médecins peuvent être recrutés sur des postes d'internes pour une période de six mois, sous certaines conditions (inscription à un diplôme universitaire spécifique pour les médecins étrangers).

PRESTATIONS

• Pour les stages non rémunérés
L'hôpital **prend en charge le logement en chambre individuelle ainsi que l'assurance en responsabilité civile.**
L'ADEI subventionne le repas du midi au restaurant du personnel, une carte de transport en commun dans la région parisienne, un accès wifi ainsi que certaines inscriptions à des formations.

• Pour les stages rémunérés
L'hôpital propose un **logement à faible loyer ainsi que les repas et transports** aux conditions offertes au personnel de l'établissement.
L'ADEI facilite l'accueil et l'insertion des stagiaires ; notamment avance sur le salaire du premier mois pour permettre de faire face aux premiers frais de transports et nourriture, éventuellement d'inscription en école ou université.